

Expérimentation d'un conseil environnemental de type « guichet vert » territorialisé

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

Contexte

À l'aune du renforcement des obligations en matière d'achat public écoresponsable, notamment avec la Loi Climat et Résilience qui oblige, d'ici août 2026 à intégrer des clauses et des critères environnementaux dans 100% des marchés publics, des Guichets Verts sont déployés dans certaines régions, sous l'impulsion du Commissariat Général au Développement Durable, afin d'apporter un conseil aux acheteurs publics pour la prise en compte de considérations environnementales dans leurs marchés. Ce conseil de premier niveau ne constitue ni une prestation juridique, ni une assistance à maîtrise d'ouvrage.

En Grand Est, une expérimentation d'un guichet vert est portée depuis 2022 par Relais 2D (facilitateur d'insertion de clauses sociales et environnementales) avec le soutien financier du CGDD à l'échelle du département du Bas-Rhin afin d'accompagner les acheteurs publics du territoire.

Grand Est Développement, l'agence régionale des transformations, est missionnée par la Région Grand Est, l'Ademe et les services de l'État en région pour travailler à la structuration et la coordination d'un modèle territorialisé pérenne de conseil environnemental aux acheteurs publics régionaux de type « guichet vert », afin de permettre à l'ensemble des acheteurs publics du Grand Est d'accéder à ce conseil.

Dans ce contexte, un groupe de travail « relais territoriaux de conseil environnemental » a été lancé en septembre 2025 avec des structures identifiées via un appel à participation, afin de travailler à la co-construction d'une offre de service de conseil environnemental aux acheteurs publics, sous un modèle économique pérenne intégrant des contributions des bénéficiaires.

A l'aune des premiers travaux, une expérimentation de territorialisation est lancée à partir du premier semestre 2026 sous la coordination de Grand Est Développement, avec les structures en capacité de déployer un conseil environnemental aux acheteurs publics de leurs territoires respectifs dès l'année 2026. Grand Est Développement constituera par ailleurs un centre de ressources régional élargi sur l'achat public responsable auprès de l'ensemble des acheteurs publics (temps de sensibilisation, partage de retours d'expériences et de ressources, etc.) et assurera un conseil environnemental de premier

Coordonné par :



Avec le soutien de :



niveau sur les territoires non couverts par un relais, dans la mesure des moyens disponibles à l'échelle régionale.

Dans le cadre de cette expérimentation de territorialisation, il est attendu que les structures en capacité de fournir un conseil environnemental dès 2026 et souhaitant rejoindre cette dynamique de réseau s'engagent à respecter la charte suivante.

I. Objectifs de l'expérimentation de territorialisation

Objectif 1 : Apporter un conseil environnemental individuel aux acheteurs publics

Le conseil environnemental n'est pas une prestation de conseil juridique. Si les renseignements fournis peuvent avoir une dimension juridique dès lors qu'ils prennent en compte la réglementation applicable aux achats publics, ils ne sauraient être considérés comme une consultation juridique personnalisée engageant la responsabilité de celui qui le fournit.

Le conseil environnemental n'est pas une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (ou assimilée). Par essence, il s'inscrit sur **une durée courte**.

Le conseil environnemental s'entend comme une aide pour permettre à un acheteur soumis au Code de la commande publique d'intégrer des considérations environnementales dans ses achats. Il peut concerner un acte d'achat en particulier ou une approche générale.

Objectif 2 : Soutenir la montée en compétences des relais territoriaux dans le cadre d'une dynamique de réseau

L'expérimentation de territorialisation a par ailleurs comme objectif de construire une dynamique de réseau, afin de faciliter pour les relais territoriaux le partage de retours d'expériences et la montée en compétences dans une dynamique collective. Ce rôle de coordinateur et d'animateur du réseau de relais territoriaux est assuré par Grand Est Développement.

Coordonné par :



Avec le soutien de :



II. Engagements des parties

Engagements opérationnels des relais territoriaux

Une structure souhaitant rejoindre l'expérimentation de territorialisation s'engage à :

- Désigner le référent opérationnel chargé de participer aux actions du réseau de relais territoriaux. Le référent est nommé lors de la signature de cette Charte. En cas de modification de référent, l'organisme membre doit informer le coordinateur (Grand Est Développement) dans un délai d'un mois.
- Apporter un conseil environnemental de niveau 1 ou de niveau 2 aux acheteurs publics de son territoire
- Participer aux actions organisées dans le cadre du réseau de relais territoriaux (temps de montées en compétences, réunions, groupes de travail, etc.)
- Contribuer à la promotion du conseil environnemental auprès des acteurs publics de son territoire
- Assurer la bonne articulation avec le coordinateur des actions de promotion et d'événementiel sur l'achat public écoresponsable organisées le cas échéant par le relais sur son territoire (groupe de travail, webinaire, événement en présentiel, etc.)
- Suivre et faire remonter dans les délais au coordinateur les éléments de reporting demandés
- Travailler à la structuration de son modèle économique pour assurer la pérennité du service, en y intégrant des contributions des bénéficiaires

Engagements de Grand Est Développement en tant que coordinateur :

La coordination du réseau de relais territoriaux dans ce cadre expérimental est opérée par Grand Est Développement avec le soutien financier de la Région Grand Est et de l'ADEME. Grand Est Développement s'engage à :

- Soutenir la montée en compétences des relais territoriaux, pour leur permettre d'apporter un premier niveau de réponses aux acheteurs publics qui les sollicitent pour des questions relatives à la commande publique écoresponsable, notamment en organisant des temps de montée en compétences (à distance ou en présentiel), de retours d'expériences, etc.
- Mettre à disposition des relais territoriaux une base d'informations et de ressources documentaires sur la commande publique, en particulier sur l'achat public écoresponsable (via des outils/ressources disponibles à l'échelle nationale et/ou régionale)

Coordonné par :



Avec le soutien de :



- Réaliser une veille juridique et informationnelle sur l'achat public écoresponsable et la diffuser au sein du réseau de relais territoriaux
- Apporter un conseil environnemental de premier niveau sur les territoires non couverts par un relai territorial au titre de l'expérimentation
- Piloter la stratégie de communication à l'échelle régionale
- Fournir un appui ponctuel aux relais territoriaux dans leurs réponses aux sollicitations des acheteurs publics (dans la limite du conseil de niveau 2)
- Centraliser le reporting de l'activité des relais territoriaux sur la base d'outils de suivi communs et réaliser un rapport/bilan annuel à l'échelle régionale
- Assurer la représentation du réseau de relais territoriaux Grand Est (hors Bas-Rhin) dans le cadre de l'inter-réseau national de la commande publique durable

Coordonné par :



Avec le soutien de :



**Informations à compléter par le représentant de la structure qui
s'engage à fournir un conseil environnemental de type « guichet vert »
dès 2026, dans le cadre de l'expérimentation de relais territoriaux en
Grand Est**

Dénomination de la structure relais :

Territoire ciblé pour le conseil environnemental par la structure relais :

Référent opérationnel du conseil environnemental dans la structure :

- Nom/prénom :
- Fonction :
- Coordonnées (email et numéro de téléphone) :

Signature du représentant de la structure

Fait à

Le

Signature

Coordonné par :



Avec le soutien de :



Données personnelles

Les structures relais transmettent à Grand Est Développement des données personnelles (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone).

Ces informations font l'objet d'un traitement informatisé, sous la responsabilité du dirigeant de Grand Est Développement, et sont destinées uniquement à l'Agence et à ses partenaires la Région Grand Est, l'Ademe Grand Est et la DREAL Grand Est.

Conformément à l'article 6, 5° de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les données à caractère personnel ne sont conservées sous une forme permettant l'identification que pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, soit le temps du projet.

Les informations par voie électronique que Grand Est Développement est susceptible d'envoyer à l'offreur de solution référencée sont en rapport avec le programme le Parcours de transformation des territoires ruraux par le numérique en région Grand Est 2026-2027.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation des informations personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier à :

Grand Est Développement
30 rue François Spoerry
68100 Mulhouse

ou un e-mail à : a.vuillaume@grandestdev.fr

Coordonné par :



Avec le soutien de :

